

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 avril 2008

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - des Finances

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/05

OBJET : Aide aux projets patrimoniaux des scolaires : révision des critères.

**RÉSUMÉ** : Le Département mène depuis plusieurs années une politique d'Aide aux Projets Patrimoniaux (A.P.P.) des scolaires, dans le cadre de la mise en valeur des archives, du patrimoine et des musées départementaux. Ce rapport propose de revoir les critères d'attribution de cette aide.

A côté des compétences obligatoires qu'il exerce au bénéfice des collèges et du dispositif d'aide aux Projets Pédagogiques Innovants (**P.P.I.**), qui a fait l'objet de plusieurs rapports (6/05 du 25/03/2005 et 6/10 du 16/12/2005), j'ai souhaité que le Département poursuive son aide aux projets patrimoniaux conduits par des écoles primaires ou des lycées (**A.P.P.**). Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse que nous voulons dynamiser.

A cet effet pour l'année scolaire 2007-2008, trente sept dossiers sont soutenus pour un montant de 25 735 € (rapport 7/06 en commission permanente du 03/12/2007).

Les critères d'attribution de cette aide ont été fixés par la délibération 7/1 du 27/09/2006.

Afin de poursuivre cette action pour l'année scolaire 2008-2009, il convient néanmoins de revoir et préciser ces critères afin d'apporter une réponse mieux adaptée aux demandes présentées par les établissements.

Cette subvention est réservée aux écoles élémentaires et lycées (technique, général ou professionnel) de Seine-et-Marne pour des projets pédagogiques dans les domaines de l'histoire, des archives, du patrimoine, des musées et des thématiques qui y sont développées. Il est souhaitable de l'étendre aux établissements scolaires accueillant des classes de niveaux équivalents aux classes de primaires ou lycées (instituts médicaux-éducatifs, Instituts Médico-psychologiques ou autres).

Les projets doivent se dérouler pendant l'année scolaire en cours et concerner tous les élèves d'une classe ou un regroupement de plusieurs classes.

Une seule aide sera accordée par projet, quel que soit le nombre de classes y participant. Un même établissement pourra présenter un maximum de trois projets par année scolaire.

Le projet devra être validé par le directeur d'école ou le chef d'établissement avant d'être soumis au Département.

La priorité sera accordée aux projets nouvellement présentés.

Les projets présentés doivent obligatoirement faire appel aux ressources du département, aux intervenants des services éducatifs du Conseil général ou à d'autres structures reconnues pour leurs actions pédagogiques dans les domaines de l'histoire, du patrimoine ou des musées (voir liste jointe en annexe à la délibération).

Une priorité sera accordée dans la répartition de l'aide aux projets recourant aux structures du Conseil général.

Les projets au contenu pédagogique insuffisant, tels que notamment l'assistance à un spectacle non accompagnée d'une exploitation pédagogique, ou qui présentent une incohérence entre les objectifs et les actions envisagées seront exclus du dispositif.

Au terme de la réalisation d'un projet soutenu par ce dispositif, l'établissement devra obligatoirement fournir un bilan du projet, accompagné de tous justificatifs ainsi que des éventuelles réalisations des élèves.

Le défaut de présentation de ces éléments en fin d'année scolaire, ou au plus tard au début de l'année scolaire suivante, entraînera l'exclusion du dispositif de tout nouveau projet de cet établissement pour une année.

L'aide départementale devant permettre de limiter la participation financière des familles, celle-ci devra être limitée à 10% maximum du budget du projet. Dans la mesure où les lycées participent à hauteur de la participation des familles, cette limitation de 10% ne s'appliquera pas aux lycées.

Le montant de la subvention ne pourra dépasser 60% du budget prévisionnel du projet et 1 000 € par projet. Les écoles situées en REP et en zone rurale et les lycées situés en ZEP et en zone rurale pourront demander une majoration forfaitaire de 100 euros. La subvention accordée ne pourra en aucun cas être supérieure au montant de la demande présentée.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/05 des rapports soumis à la commission  
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : M. AUBERT  
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. CALVET  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 18 avril 2008

OBJET : Aide aux projets patrimoniaux des scolaires : révision des critères.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

**DECIDE**

d'établir de nouvelles règles d'attribution de l'aide aux projets patrimoniaux des scolaires,  
telles que définies en annexe de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ



## Annexe n° 1

Cette subvention est réservée aux écoles élémentaires et lycées (technique, général ou professionnel) ainsi qu'aux établissements scolaires de Seine-et-Marne accueillant des classes de niveaux équivalents aux classes de primaires ou lycées (instituts médico-éducatifs, Instituts médico-psychologiques ou autres) pour des projets pédagogiques dans les domaines de l'histoire, des archives, du patrimoine, des musées et des thématiques qui y sont développées.

Les projets doivent se dérouler pendant l'année scolaire en cours et concerner tous les élèves d'une classe ou un regroupement de plusieurs classes. Une seule aide est accordée par projet, quel que soit le nombre de classes y participant. Un même établissement peut présenter un maximum de trois projets par année scolaire. Le projet doit être validé par le directeur d'école ou le chef d'établissement avant d'être soumis au Département.

Les projets présentés doivent obligatoirement faire appel aux ressources du département, aux intervenants des services éducatifs du Conseil général ou à d'autres structures reconnues pour leurs actions pédagogiques dans les domaines de l'histoire, du patrimoine ou des musées (voir liste jointe en annexe à la délibération). Une priorité est accordée dans la répartition de l'aide aux projets recourant aux structures du Conseil général. Les projets au contenu pédagogique insuffisant, tels que notamment l'assistance à un spectacle non accompagnée d'exploitation, ou qui présentent une incohérence entre les objectifs et les actions envisagées sont exclus du dispositif.

Au terme de la réalisation d'un projet soutenu par ce dispositif, l'établissement doit obligatoirement fournir un bilan du projet, accompagné de tous justificatifs ainsi que des éventuelles réalisations des élèves. Le défaut de présentation de ces éléments en fin d'année scolaire suivante, entraînera l'exclusion du dispositif de tout nouveau projet de cet établissement pour une année.

L'aide départementale devant permettre de limiter la participation financière des familles, celle-ci doit être limitée à 10% maximum du budget du projet. Dans la mesure où les lycées participent à hauteur de la participation des familles, il convient donc de ne pas appliquer cette limitation de 10% aux lycées.

Le montant de la subvention ne peut dépasser 60% du budget prévisionnel du projet et 1 000 € par projet. Les écoles situées en REP et en zone rurale et les lycées situés en ZEP et en zone rurale peuvent demander une majoration forfaitaire de 100 euros. La subvention accordée ne peut en aucun cas être supérieure au montant de la demande présentée.

Les établissements scolaires (écoles primaires et lycées ainsi qu'établissements scolaires de niveaux équivalents) désirant bénéficier de cette subvention doivent fournir un dossier comprenant les documents suivants :

- Fiche projet
- budget du projet
- un RIB
- validation du chef d'établissement / directeur de l'école
- fiche d'évaluation



Annexe n° 2

**LIEUX ET INSTITUTIONS RESSOURCES EN SEINE-ET-MARNE  
POUR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES PATRIMONIAUX****Direction Des Archives, Du Patrimoine et des Musées Départementaux**

248 avenue Charles Prieur  
BP 48  
77196 DAMMARIE-LÈS-LYS Cedex

**Service des publics**

Tél. : 01 64 87 37 81

Contacts : [profrelais@cg77.fr](mailto:profrelais@cg77.fr)Cécile Garaud, médiateur culturel ; [cecile.garaud@cg77.fr](mailto:cecile.garaud@cg77.fr)**Service études et développement du patrimoine**

Tél. : 01 64 87 37 77

Contact : Chloée Pata ; [chloee.pata@cg77.fr](mailto:chloee.pata@cg77.fr)**Château de Blandy-les-Tours**

77115 BLANDY-LES-TOURS

Tél.: 01 60 59 17 80

Contact : Cécile Bonnal ; [cecile.bonnal@cg77.fr](mailto:cecile.bonnal@cg77.fr)[chateaublandy@cg77.fr](mailto:chateaublandy@cg77.fr)**Musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France**

48, Avenue Étienne Dailly

77140 NEMOURS

Tél. : 01 64 78 54 80

Contact : Jean-Luc Rieu

[prehistoire@cg77.fr](mailto:prehistoire@cg77.fr)**Musée départemental Stéphane Mallarmé**

4, Quai Stéphane Mallarmé

77870 VULAINES-SUR-SEINE

Tél. : 01 64 23 73 27

Contact : Peggy Genestie

[mallarme@cg77.fr](mailto:mallarme@cg77.fr)**Musée départemental de l'École de Barbizon**

92, rue Grande Rue

77630 BARBIZON

Tél. : 01 60 66 22 27

Contact : Joëlle Dudouit

[barbizon@cg77.fr](mailto:barbizon@cg77.fr)**Musée départemental des Pays de Seine-et-Marne**

17, Avenue de La Ferté-sous-Jouarre

77750 SAINT-CYR-SUR-MORIN

Tél. : 01 60 24 46 00

Contact : Benoît Bourdon

[mpsm@cg77.fr](mailto:mpsm@cg77.fr)

## **Jardin-musée départemental Bourdelle**

1 rue Duffet-Bourdelle

Le Coudray

77620 ÉGREVILLE

tel : 01 64 78 50 90

(Ouvert au public de mai à octobre)

Contact : Florence Brazzini

[bourdelle@cg77.fr](mailto:bourdelle@cg77.fr)

<b>Autres structures</b>
--------------------------

### **C.A.U.E. 77**

27, rue du Marché

77120 COULOMMIERS

Tél. : 01 64 03 60 62

Caue77@wanadoo.fr

### **Maisons du Bornage**

Tél. : 01 60 70 88 96

- la maison de l'eau et de la forêt, Alain Blant (Vulaines, Samois, Champagne-sur-Seine, Héricy, Thomery, Veneux)

- la maison de la grande Faune sauvage

- la maison du grès et du sable

- la maison des Oiseaux

- la maison des insectes, J.L. Cadillac (Hameau de Moulignon, St Fargeau-Ponthierry)

Tél. : 01 60 70 89 53

- laforetautrement.org

### **Noisiel Ville d'Art et d'Histoire**

Service d'Animation du Patrimoine

Hôtel de Ville

Place Émile Menier. B.P. 35

77426 MARNE LA VALLE CEDEX 2

Tél. : 01 60 05 15 50

[http://www.ville-noisiel.fr/decouvrir/somr\\_decouvrir.htm](http://www.ville-noisiel.fr/decouvrir/somr_decouvrir.htm)

### **Meaux Ville d'Art et d'Histoire**

#### **Et Musée Bossuet (Palais épiscopal)**

Service Patrimoine

6 rue des Vieux-Moulins

77100 MEAUX

Tél. : 01 64 34 68 05

<http://ville-meaux.fr>

### **Provins, patrimoine mondial de l'humanité et Musée de Provins et du provinois**

Office du Tourisme de Provins

Rue du Vieux Chemin de Paris

77160 PROVINS

Tél. : 01 64 60 26 26

[www.provins.net](http://www.provins.net)

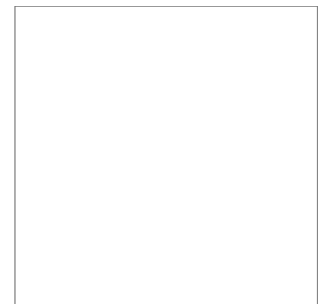
### **Musée de Melun**

5, rue du Franc-Mûrier

77008 MELUN CEDEX

Tél. : 01 64 79 77 70

[musee@ville-melun.fr](mailto:musee@ville-melun.fr)





### **Musée Henri-Chapu**

937, rue Chapu  
77350 Le Mée-sur-Seine  
Tél. : 01 64 39 52 73

### **Vergers conservatoire et jardin de l'écomusée - ferme du Coulevrain**

place Georges-Henri Rivière  
77 176 Savigny-le-Temple  
Tél. : 01 64 41 75 15  
ecomusee@savigny-le-temple.com  
[www.savigny-le-temple.com](http://www.savigny-le-temple.com)

### **Château de Fontainebleau**

Service pédagogique  
Place du Général de Gaulle  
77300 FONTAINEBLEAU  
Tél. : 01 60 71 50 75  
[www.musee-chateau-fontainebleau.fr](http://www.musee-chateau-fontainebleau.fr)

### **Château de Champs-sur-Marne**

Rue Pierre Weczerka  
77470 CHAMPS-SUR-MARNE  
Tél. : 01 60 05 24 43  
[www.monum.fr](http://www.monum.fr)

### **Château de Vaux-le-Vicomte**

77950 MAINCY  
Tél. : 01 64 14 41 90  
[www.vaux-le-vicomte.com](http://www.vaux-le-vicomte.com)

### **Musée des Capucins**

Parc des Capucins de Coulommiers  
Hôtel de Ville  
77527 COULOMMIERS CEDEX  
Tél. 01 64 65 11 31

### **Musée municipal Gatien-Bonnet**

Salle de la Gourdine  
8, cour Pierre Herbin  
77400 LAGNY-SUR-MARNE  
Tél. : 01 64 30 30 78

### **Musée Alfred Bonno**

Place de la République  
77500 CHELLES  
Tél. : 01 64 21 27 85

### **Parc de Rentilly**

Communauté de communes de Marne et Gondoire  
1, rue de l'Étang  
77600 BUSSY-SAINT-MARTIN  
Tél. : 01 64 02 15 15

**Centre d'Interprétation du Patrimoine de Brie-Comte-Robert** (Association des Amis du Vieux Château)

Place Moutier  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT  
Tél : 01 64 05 63 31  
cip.chateaudebrie@wanadoo.fr  
<http://amis.chateaubcr.free.fr>

**La RIOBÉ**

2, rue de l'Église  
77370 CHATEAUBLEAU  
Tél. : 01 64 01 67 46  
[chateaubleau.riobe@libertysurf.fr](mailto:chateaubleau.riobe@libertysurf.fr)  
<http://www.ifrance.com/archeochateaubleau>

**Commanderie des Templiers/ATAGRIF**

Centre de Culture et d'Histoire  
77120 COULOMMIERS  
Tél. : 01 64 65 08 61  
<http://perso.wanadoo.fr/commanderie.templiers>

<u>AUTRES LIEUX POSSIBLES POUR DES VISITES</u>
--

**Maison natale de Louis Braille**

13, rue Louis Braille  
77450 COUPVRAY  
Tél. : 01 60 04 82 80  
<http://www.faf.asso.fr/braille.htm>  
[http://www.brailletnet.org/louis\\_braille/](http://www.brailletnet.org/louis_braille/)

**Office du Tourisme de Jouarre**

(Cryptes mérovingiennes et tour romane)  
Rue de la Tour  
77640 JOUARRE  
Tél. : 01 60 22 64 54  
<http://www.tourisme-jouarre.com>

**Maison d'École**

8, rue des Écoles  
POUILLY-LE-FORT  
77240 VERT-SAINT-DENIS  
Tél. 01 64 52 52 72  
<http://aspage.chez.tiscali.fr/genecole.htm>

**Château de Ferrières**

Rue de la Rucherie  
77164 FERRIÈRES  
Tél. : 01 64 66 31 25  
<http://www.chateauferrieres.com>

**A.J.E.C.T.A. (Rotonde des Locomotives)**

Rue Louis Platriez  
77650 LONGUEVILLE  
Tél. : 01 64 08 60 62 (répondeur)  
[musee@ajecta.org](mailto:musee@ajecta.org)  
<http://www.ajecta.org>

### **Musée de la S.N.E.C.M.A.**

Rond-point René Ravaud  
Villaroche  
77550 REAU  
Tél. : 01 60 59 72 58  
<http://www.museesafran.com>

### **Musée de la Faïence**

2, Place René Cassin  
77130 MONTEREAU-FAUT-YONNE  
Tél. : 01 64 32 95 64  
<http://www.ville-montereau77.fr>  
<http://membres.lycos.fr/creilmontereau>

### **Usines élévatoires de Trilbardou**

Ville de Paris  
Service des Canaux  
6, Avenue Galliéni  
77100 MEAUX  
Tél. : 01 64 09 95 01  
Actions de médiation en cours de développement : contacter l'association "Au fil de l'Ourcq" :  
Parc National Forestier de la Poudrerie de Sevran – Livry  
B.P. 55 – 93410 VOIJOURS  
[aflo@aufildelourcq.org](mailto:aflo@aufildelourcq.org)  
<http://www.aufildelourcq.org>

### **Maréchalerie**

A.S.P.A.R. (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Artisanal et Rural)  
74, rue Haute  
77130 MISY-SUR-YONNE  
Tél – fax : 01 64 31 31 26  
<http://musee.marechalerie.free.fr>

### **Chambre à raisin**

Association de Préfiguration du Musée de la Vigne  
Mairie  
77810 THOMERY  
Tél. : 01 64 70 51 65

### **Écomusée de la pierre meulière, Reuil-en-Brie**

Outils meuliers dans une maison briarde traditionnelle.  
Tél. : Jacques Beauvois 06 70 01 07 35 ou Office de Tourisme 01 60 22 64 54  
Hameau des poupelins  
77730 SAÂCY-SUR-MARNE  
[info@cc-paysfertois.fr](mailto:info@cc-paysfertois.fr)

